



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 21 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 27

Etaient présents: M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Marie-Claire Balsan, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat a donné procuration à Mme Coralie Chagneau

M. Alain Héraud

Mme Janet Zaragoza a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Frédéric Brauge

M. Grégory Fernandez a donné procuration à M. Grégory Théron

Mme Jennifer Euzet a donné procuration à M. Julien Baroni

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

DEL2021_053

Musée du Boutis - subvention exceptionnelle

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet d'investissement intitulé : « Valorisation et équipement de la maison du boutis ».

Ce projet s'inscrit dans la candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire (PAH) portée par le PETR Vidourle Camargue.

Ce projet, éligible au fonds Leader, permettra entre autre l'inventaire et la conservation des collections, ainsi que l'installation d'une borne interactive, la création d'un nouveau site internet. En conséquence, monsieur le maire propose d'attribuer à l'association « les cordelles, boutis en Vaunage » une subvention exceptionnelle selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Part	Montant TTC
Conseil départemental	5,84%	1 000,00€
Commune de Calvisson	10,16%	1 738,07 €
Autofinancement	20%	3 422,59 €
Aide LEADER	64%	10 952,29 €
Total	100%	17 112,95 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 738,07 euros à l'association « les cordelles, boutis en Vaunage »,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Vote :

Présents	22
Procurations	05
Nombre de voix	27
Pour	27
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

